



Affaire suivie par la Direction générale des services
Réf. : DGS/MC/2019-34

Grenoble, le 14 octobre 2019

L'Administrateur Général

à

Le bureau de la section FSU
Nicolas Sieffert, SNESUP-FSU, UGA
Elisabeth Greslou, SNASUB-FSU, UGA
Jean-Luc Schwartz, SNCS-FSU, CNRS, UGA, G-INP
Frédéric Noël, SNESUP-FSU, G-INP
Bérangère Philippon, SNEP-FSU, UGA.

Objet : Votre recours gracieux du 08 octobre 2019

Mesdames, Messieurs,

Je fais suite à votre recours gracieux concernant la communication d'informations d'ordre électoral en amont de l'ouverture de la campagne électorale.

J'ai été alerté le 9 octobre, par une demande de diffusion de l'information que vous citez et ai immédiatement informé le demandeur de l'impossibilité de diffuser cette information en amont de l'arrêté d'organisation des élections.

J'ai aussi profité de la réunion du bureau le 10 octobre dernier pour rappeler le cadre et l'utilisation des listes de diffusion à usage professionnel.

De plus, une note, adressée à tous les directeurs d'entités et de services rappelle les obligations en matière de communication électorale.

Espérant avoir répondu à votre demande,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Grenoble INP

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr

L'Administrateur général

Pierre Benech